Jérôme PASCO
Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 027-212701650-20251216-CM16122025_08_2-DE

CM-16-12-2025/08-2

Département *EURE* **Arrondissement** *EVREUX* **Canton** *CONCHES*	***COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE*** EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice :	*28*
Nombre de présents :	*15*
Nombre de votants :	*15*
Date de Convocation :	*09/12/2025*

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Seize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche*

ETAIENT PRESENTS

Monsieur *Jérôme PASCO, Président,*

Mesdames *Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Monique JEAN, Agnès TREGOUET, Isabelle BRITTON, Emilie CORBIER, Michelle TANGUY*

Messieurs *Christian GOBERT, David SIMONNET, Didier MABIRE, Thierry PINARD, Guillaume MARLIERE, Fabrice SORIEUL, Pascal DESBOIS*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Mesdames *Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Christine CHEHU, Céline DEMARQUAY, Nadine ROBERT, Claire AUFFRET, Marie AUBRY, Céline CONSTANT*

Messieurs *Jean-Jacques CHEVALIER, Baptiste BESNIER, Eric GODARD, Jean-Paul BOITEUX, Julien HAILLIEZ, Jérémy PEREIRA*

Secrétaire de Séance *: Madame Monique JEAN*

Objet : MUTUALISATION : Participation entre la Communauté de Communes du Pays de Conches et la Commune de Conches pour les locaux

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que lors du vote du Budget Primitif 2025 avait été évoquées les fonctions de centralité exercées par la Commune de Conches qui gère à ce titre différents équipements utilisés par tous les habitants du territoire communautaire.

Publié le : 31/12/2025 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/48217

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 027-212701650-20251216-CM16122025_08_2-DE

A ce titre, il apparaît pertinent de reconduire le principe adopté en 2024 par lequel la Communauté de Communes du Pays de Conches apporte une participation aux frais de fonctionnement de ces équipements (énergie, eau, maintenance, entretien, réparations, téléphone, assurances...) à hauteur de 50%, à savoir :

- Locaux de la Mesloterie
- Dojo – Tennis couverts
- Le V@l
- France Services/Tourisme pour les prestations ou contrats qui n'ont pu être transférés à la Communauté de Communes du Pays de Conches

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Acceptent** le principe de participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Conches à la Commune de Conches, concernant les locaux précités, dans les conditions énoncées.

↳ **Acceptent** le principe de passation d'une convention entre la Commune de Conches et la Communauté de Communes du Pays de Conches définissant les conditions de mutualisation

↳ **Autorisent** Monsieur Jérôme PASCO, Maire, ou en son absence Christian GOBERT ou Sophie LEMEZ, Adjoints au maire, à signer la convention considérée ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Dix-Sept Décembre Deux Mil Vingt-Cinq

LE MAIRE
Jérôme PASCO

Publié le : 31/12/2025 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/48217